



Paris, le 2 novembre 2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Assurer la continuité des activités du BTP et de l'immobilier dans les meilleures conditions

Le gouvernement a annoncé de nouvelles mesures sanitaires conduisant au confinement et à la fermeture de certaines activités économiques.

En ce qui concerne le BTP, les artisans et les entrepreneurs vont continuer à travailler, dans le respect bien sûr du guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus rédigé par l'OPPBTP.

Dans le contexte particulier du confinement, les organisations professionnelles de la filière construction\* déclarent, en qualité d'acteurs responsables et engagés, tout faire pour :

- maintenir l'activité sur le territoire ;
- protéger les salariés de la filière en respectant les règles sanitaires et le protocole de préconisations de la filière ;
- préserver l'approvisionnement des chantiers en matériaux et équipements ;
- favoriser l'embauche des jeunes et maintenir l'apprentissage.

Fortes de l'expérience du confinement de mars-avril, elles font appel à la responsabilité collective et au sens du bien commun pour prévenir :

- les risques d'arrêt de chantiers ou de réticence des clients à faire des travaux chez eux pendant les périodes de confinement ;
- le blocage des permis par les services instructeurs des collectivités locales ;
- le blocage des signatures de contrats et des actes de vente ;
- le blocage des livraisons ;
- les difficultés de circulation et de transport des équipes ;

- les dégradations et les vols pouvant survenir en marge des chantiers.

Les acteurs de la filière construction, signataires de cet engagement, représentent une :

- force de frappe économique de premier ordre avec plusieurs centaines de milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel sur l'ensemble du territoire national, réalisés par des centaines de milliers d'entreprises de toute taille,
- filière d'excellence avec un nombre d'emplois en France de l'ordre de 4 millions, gage de la cohésion sociale de la nation.

Cet engagement vient matérialiser la nécessité d'une action collective forte de l'ensemble des acteurs, amont et aval, de la filière construction. C'est en effet ensemble que l'activité et les emplois pourront être maintenus par la filière, garante du maintien de l'activité économique, de la cohésion sociale et des territoires en France.

\* Les organisations professionnelles de la filière construction :

**FFB** : Fédération Française du Bâtiment

**FNTP** : Fédération Nationale des Travaux Publics

**FDME** : Fédération des Distributeurs de Matériel Electrique

**FNAS** : Fédération Française des Négociants en appareils sanitaires, chauffage, climatisation et canalisations

**FND** : Fédération Nationale de la Décoration

**FNAIM** : Fédération Nationale de l'Immobilier

**USH** : Union Sociale pour l'Habitat

**AIMCC** : Association des Industries de Produits de Construction Carrière

**Pôle Habitat FFB** : Constructeurs de maisons individuelles, promoteurs immobiliers et aménageurs fonciers.

**FEDEREC** : Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage

**FNBM** : Fédération du Négoce de Bois et des Matériaux de Construction

**DLR** : Fédération nationale des Distributeurs, Loueurs et Réparateurs de matériels de bâtiment, de travaux publics et de manutention

**FIIEC** : Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de Communication

**FSIF** : Fédération des sociétés immobilières et foncières

**UNSAFA** : Union des Architectes

**CINOV** : Fédération des syndicats des métiers de la prestation intellectuelle du Conseil, de l'Ingénierie et du Numérique

**SYNTEC-INGENIERIE** : Fédération professionnelle de l'ingénierie.

**UNTEC** : Union nationale des Économistes de la construction

**FPI** : Fédération des Promoteurs Immobiliers